MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil dix-sept, le treize février, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
6 février 2017

Conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Procurations : 3
Votes : 25

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
13 FEVRIER 2017

Étaient présents les conseillers municipaux :
GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, DELAIR Patrick, MISTRAL Christiane, GAVANON Michel, BASNEL Françoise, PANCIN Pierre, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, POUJOL Odile, MIGNOT Brigitte, AMAT Bruno, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, ROSSI Yannick, AUBERY Jérémy.

Absents excusés et représentés :
DELILLE Nicole a donné procuration à DELAIR Patrick, DELABRE Eric a donné procuration à MISTRAL Christiane, CHABAUD Sandra a donné procuration à ROSSI Yannick.

Absents excusés :
PACCHIONI Maryse, LAUGE Sylviane.

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19h00.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

Adoption des comptes rendus des séances du 13 décembre 2016 et du 17 janvier 2017

Monsieur Le Maire donne lecture des comptes rendus des Conseils Municipaux des 13 décembre 2016 et 17 janvier 2017.

Madame Madeleine JULLIAN fait part d'une erreur de prénom la concernant sur le compte-rendu du 17 janvier 2017.

Cette erreur sera rectifiée, les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

1. Affaires Administratives

1.1. Délibération cadre pour les achats de fournitures et prestations de services qui pourraient faire l'objet de groupements d'achats (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Les travaux de la commission mutualisation de la communauté d'agglomération menées en concertation avec les communes ont permis de retenir la piste des groupements d'achats comme premières actions afin d'obtenir de meilleurs prix auprès des fournisseurs.
Dans un souci de souplesse et de plus grande réactivité pour l'organisation des prochains groupements, il est proposé de prendre une délibération cadre pour les achats de fournitures et prestations de services qui pourraient faire l'objet de groupements d'achats, dans les domaines suivants :

- acquisition de matériels et prestations visant à réaliser des économies d'énergie (dont éclairage public) et toutes prestations intellectuelles relatives à la consommation d'énergie du patrimoine,
- produits d'entretien,
- fournitures administratives,
- vêtements professionnels,
- dématérialisation et services liés à la dématérialisation,
- abonnement et autres prestations de services juridiques ou de conseils
- maintenance des extincteurs et alarme incendie

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec la Communauté d'agglomération et les communes membres volontaires toute convention de groupement d'achat relative à la passation de ces marchés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

1.2. Modification de la délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal (D)

Rapporteur : Max GILLES

Les services du contrôle de légalité ont alerté la commune sur une irrégularité de la délibération du 8 avril 2014 relative aux délégations consenties au Maire.
Aussi il est proposé au Conseil de modifier ladite délibération conformément aux préconisations des services de l'Etat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

1.3. Motion contre la fusion du Département avec la Métropole Aix-Marseille-Provence (D)

Rapporteur : Max GILLES

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :
« Après que Jean-Claude GAUDIN, Sénateur-Maire de Marseille et Président de la Métropole Aix-Marseille Provence, que Martine VASSAL, Présidente du Conseil Départemental des Bouches du Rhône et que Christian ESTROSI, Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, se soient clairement positionnés contre toute intégration des communes du Pays d'Arles dans la Métropole Aix-Marseille Provence,

Après que le Préfet de Région ait clairement exprimé son souhait que l'organisation du Pays d'Arles se fasse selon les désirs des Maires, l'État n'ayant aucune volonté d'interférer sur les choix des élus de ce territoire,

Nous sommes extrêmement choqués que des Députés Marseillais et de la Métropole déposent un amendement, dans le cadre de la Loi sur le statut de Paris et l'aménagement métropolitain, demandant un rapport sur la fusion entre le Département et la Métropole sans prendre avis des 29 communes hors Métropole et sans exprimer le moindre souhait de les associer à la réflexion. Peut-on accepter un tel mépris de la ruralité ?

Nous posons un préalable non négociable : le refus de l'immense majorité des élus de ce territoire d'intégrer la Métropole, structure tentaculaire de 92 communes dans laquelle nous n'existerions plus,

Nous signifions notre attachement très fort au Département des Bouches du Rhône dont nous souhaitons qu'il exerce l'intégralité de ses compétences par conventionnement avec la Métropole et de plein exercice sur le territoire hors Métropole,

Enfin, nous affirmons comme principe que la ruralité ne peut en aucun cas être gommée de l'organisation de notre territoire en étant systématiquement intégrée aux agglomérations. C'est l'un des enjeux locaux, régionaux et nationaux les plus importants des prochaines années, que d'exprimer la solidarité avec la ruralité dont l'identité forte doit être protégée par des institutions qui garantissent sa pérennité. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette motion.

2. Affaires Financières

2.1. Admissions en non-valeur(D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Les services du Trésor public ont transmis une demande d'admission en non-valeur pour diverses créances irrécouvrables ayant fait l'objet de poursuites infructueuses pour un montant total de 346,00 €.

Le Conseil Municipal est appelé à admettre ces non-valeurs et à autoriser leur prise en charge par le budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

2.2. Débat d'Orientations budgétaires (D)

Rapporteur : Max GILLES

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Il s'agit d'une discussion autour des orientations constatées et à venir de la structure budgétaire communale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de la communication des éléments d'informations contenus dans le rapport remis et présenté par M. le Maire.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté d'Agglomération Terre de Provence pour l'extension et l'aménagement intérieur du bâtiment abritant son siège social (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Afin de permettre de pallier aux évolutions de personnel liées aux derniers et futurs transferts de compétences vers la Communauté d'Agglomération, il a été convenu qu'il serait procédé à une extension du bâtiment siège de l'intercommunalité et à un réaménagement intérieur du bâtiment actuel, ce dernier étant la propriété de la Commune. Il est proposé que la Commune délègue la maîtrise d'Ouvrage de cette opération à la Communauté d'Agglomération, permettant à cette dernière de bénéficier de subventions pour la réalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

3.2. Classement de la voirie de la zone d'activité des Moutouses dans le Domaine Public Communal (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Dans le cadre du transfert des zones d'activités à la Communauté d'Agglomération, il convient de procéder au classement de la voirie de cette zone dans le Domaine Public Communal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

3.3. Acquisition de terrain :

3.3.1. Modification acquisition propriété FERRETTI (D)

Rapporteur : Max GILLES

Dans le cadre des acquisitions des terrains du futur lotissement du Collège, il y a lieu de modifier la délibération relative à l'acquisition de la propriété FERRETTI afin d'intégrer les modifications de contenance suite à l'élaboration du Document d'Arpentage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

3.3.2. Acquisition de terrain auprès de M. et Mme PUCCIONI (D)

Rapporteur : Max GILLES

Dans le cadre des acquisitions des terrains du futur lotissement du Collège, il convient d'autoriser M. le Maire à signer le compromis et l'acte d'acquisition auprès de M. et Mme PUCCIONI des terrains cadastrés section BY n°82 d'une superficie totale de 2 288 m² ainsi que 750 m² à détacher de la parcelle cadastrée section BX n°81, ces deux parcelles étant situées en zone NC du POS.

Il a été convenu d'un commun accord qu'en lieu et place du paiement du prix, la Commune d'Eyragues s'engage à :

- céder au vendeur une bande d'environ 275 m² au nord de la maison et aménager l'accès à la parcelle, ainsi que 12 m² à extraire de la parcelle BX n°82,
- fournir au vendeur les branchements en eau, assainissement, électricité, gaz et télécom pour deux logements lors de la réalisation du lotissement,
- arracher la haie faisant séparation entre la maison et l'actuel chemin des Cailloux,
- céder une emprise d'environ neuf cent soixante-trois mètres carrés (963 m²) au sud sur la parcelle BX n°81 comprenant l'emprise de l'actuel chemin des Cailloux ; le chemin sera décaissé afin de retirer le revêtement de voirie et comblé soit par de la terre végétale, soit par du tout-venant ;
- fournir au vendeur les matériaux nécessaires à l'édification d'un grillage de clôture,
- autoriser l'édification d'un auvent dans le prolongement de la maison existante sur la parcelle BX n°81 afin de parquer 3 véhicules.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

4. Divers

Madame Yvette POURTIER informe le Conseil sur le travail en cours d'élaboration du DICRIM.

Monsieur David MARCEL demande si une caméra est prévue à l'entrée de la déchèterie, car il y est constaté de nombreux dépôts sauvages.

Monsieur le Maire répond que c'est prévu par la Communauté d'Agglomération.

Monsieur le Maire informe le Conseil sur le projet d'installer le parc des véhicules de collecte des ordures ménagères sur un terrain situé à proximité de la déchèterie d'environ 1 ha qui sera mis à la disposition de la Communauté d'Agglomération. Ce bâtiment pourrait être réalisé sous la forme d'un hangar avec toiture photovoltaïque pour réduire les coûts d'investissement.

Monsieur David MARCEL présente au Conseil son projet de déplacement de son activité commerciale.

Monsieur Patrick DELAIR informe le Conseil que les travaux d'aménagement du quartier du Planet ont repris et que 70m de l'impasse Galissard ont été réalisés.

Il évoque également la question du désherbage dans la perspective de l'abandon programmé des produits phytosanitaires et indique que plusieurs solutions de remplacement sont à l'étude.

Monsieur Jérémy AUBERY informe que des documentations avaient été récupérées lors du dernier salon des maires et qu'il les tient à disposition.

Monsieur Pierre PANCIN fait part de la remise à flot de la FFCC et informe qu'une nouvelle équipe sera prochainement élue.
Il informe également les élus sur la sortie officielle du livret du Comité des fêtes prévue le 24 février prochain à 19h00 à la salle des fêtes.

Monsieur Michel GAVANON informe le Conseil sur l'installation d'une alarme intrusion à l'école maternelle équipée d'un relai permettant une information directe de la Police Municipale.

Madame Corinne NIETO fait part du problème récurrent de dépôts d'ordures derrière la pharmacie.

Monsieur DELAIR répond qu'il s'agit d'un problème commun à tous les sites de containers collectifs.
Monsieur le Maire indique que des contrôles par caméra nomade seront réalisés

Madame Françoise BASNEL informe le conseil sur le démarrage de la garderie des vacances de février qui accueille 40 enfants et sur le prochain départ des participants au séjour ski auquel 24 jeunes sont inscrits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 56.

La Secrétaire de Séance	Le Maire
Yvette POURTIER	Max GILLES